

DÉCLARATION SUPPLÉMENTAIRE

concernant les recommandations liées
au diagnostic, à la prise en charge et au suivi des

FEMMES ENCEINTES

Mars 2014

Lignes directrices canadiennes sur les infections transmissibles

QUESTION CLÉ

Le chapitre *Infections gonococciques* a été révisé en réponse à l'émergence d'une résistance aux antimicrobiens. Par conséquent, la version imprimée de 2010 et la version en ligne du chapitre *Femmes enceintes* des *Lignes directrices canadiennes sur les infections transmissibles sexuellement* doivent elles aussi faire l'objet d'une mise à jour.

La présente déclaration a pour but d'informer les cliniciens des **principaux changements à appliquer pour la prise en charge des infections gonococciques chez les femmes enceintes** jusqu'à ce qu'une version entièrement révisée du chapitre soit publiée.

DIAGNOSTIC

- L'évaluation des femmes enceintes et la nécessité pour les cliniciens d'accroître le dépistage des infections transmissibles sexuellement n'ont pas changé par rapport au chapitre actuel, sauf en ce qui concerne les tests de laboratoire :
 - La détection de *N. gonorrhoeae* et de *C. trachomatis* pourrait être améliorée par l'utilisation de tests d'amplification des acides nucléiques (TAAN). La recherche de *N. gonorrhoeae* par culture est fortement recommandée pour l'évaluation des femmes enceintes, car elle permet la réalisation d'une épreuve de sensibilité aux antimicrobiens. On devrait envisager le prélèvement d'échantillons à la fois pour la culture et le TAAN.

TRAITEMENT

- Vu la hausse de la résistance aux antimicrobiens, une association médicamenteuse devrait être utilisée pour le traitement des cas suspects ou confirmés d'infection gonococcique parmi les femmes enceintes.
 - L'association de deux médicaments ayant des mécanismes d'action différents est réputée améliorer l'efficacité du traitement et pourrait retarder l'apparition de souches de *N. gonorrhoeae* résistantes aux céphalosporines.
 - Le traitement d'association est aussi efficace contre les infections à Chlamydia concomitantes, qui sont fréquentes.
- Le **tableau 2** du chapitre *Femmes enceintes* actuel **n'est plus à jour et ne devrait pas servir de guide pour les décisions thérapeutiques.**



- Consulter le *tableau 7* du chapitre *Infections gonococciques* pour connaître le traitement recommandé et la section *Suivi* pour connaître les tests de contrôle recommandés.

SUIVI

- Les cas confirmés d'infection gonococcique parmi les femmes enceintes devraient être déclarés aux autorités de santé publique locales et être suivis conformément aux recommandations des sections *Notification aux partenaires* et *Suivi* du chapitre *Infections gonococciques*.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de la Santé, 2014

Cat. : HP40-1/7-1-2014F-PDF
ISBN: 978-0-660-22489-3